



**ASSOCIATION HIPPIQUE et d'ENCOURAGEMENT
à l'ELEVAGE en POLYNESIE FRANCAISE**

**DECLARATION DE RESILIATION DU
CONTRAT DE LOCATION**

IMPORTANT

Une déclaration de résiliation du contrat de location doit être obligatoirement effectuée :

- 1 – pour mettre fin au contrat avant le terme fixé pour sa durée.
- 2 - pour toute modification intervenant dans la composition d'un bailleur, ou d'un locataire.
Dans ce dernier cas, un nouveau contrat de location doit être déposé à l'A.H.E.E. P-F.

Je, soussigné(e) :

locataire dirigeant de la location enregistrée à l'A.H.E.E. P-F,

pour le cheval :né à :

atteste sur l'honneur être spécifiquement mandaté par MM.

BAILLEURS

Bailleur 1	Bailleur 6
Bailleur 2	Bailleur 7
Bailleur 3	Bailleur 8
Bailleur 4	Bailleur 9
Bailleur 5	Bailleur 10

LOCATAIRES

Locataire 1	Locataire 6
Locataire 2	Locataire 7
Locataire 3	Locataire 8
Locataire 4	Locataire 9
Locataire 5	Locataire 10

Pour déclarer la résiliation du contrat de location enregistré à l'A.H.E.E. P-F,

pour le cheval :

Je reconnais être informé des sanctions prévues par le Code des Courses de Polynésie Française, si je ne suis pas en mesure d'établir la preuve de l'accord des personnes mentionnées dans la présente déclaration.

Fait à : Date :

Signature